

Compte rendu réunion des représentants de proximité du Siège

Février 2019



Siège

1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

CE QU'IL FAUT RETENIR

Suppression du lissage des frais de mission

La suppression du lissage des frais de mission suscite de vives protestations car cette mesure ne correspond pas à la réalité du terrain.

En effet, les contraintes des tournages et reportages ne permettent pas toujours de prendre deux vrais repas dans la journée, le lissage avait pour avantage de compenser ces contraintes.

Des négociations sont prévues les 15 et 27 mars prochains. Le plafond des indemnités devrait être augmenté.

L'entreprise paye des charges sur les forfaits qui ont une incidence sur les payes ce qui ne sera plus le cas pour le remboursement des frais réels.

Il y aura des dispositifs particuliers sur les grosses opérations comme le tour de France qui s'étale sur plusieurs semaines.

Tous les collaborateurs nomades se verront proposés un téléphone portable pour pouvoir utiliser CONCUR.

Paiement d'acompte en espèces

Le versement d'acompte en espèces n'est pas prévu dans le code du travail. Seul, l'Article L3241-1 précise que le salaire peut être versé en espèces uniquement si celui-ci est inférieur à 1 500 €.

Cependant, aucune rémunération n'est inférieure à 1 500 € à FTV. Un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle, est versé

uniquement par virement bancaire au salarié qui en fait la demande.

Réunions de service

Pour rappel, il y a un quota de réunions de services : à minima une fois par mois. Il ne s'agit pas là d'une option, mais ne pas le faire pourrait s'apparenter à un manquement du manager.

Ces réunions sont d'autant plus importantes face aux bouleversements qui attendent les salariés.

SECTEUR GESTION D'ENTREPRISE ET IMG

Bilan comité de salaires 2018

171 mesures salariales en 2018 ont concerné 27,9% des collaborateurs du périmètre du siège, dont 31,6% sur la famille gestion d'entreprise et IMG, pour un taux moyen de 3,02% d'évolution salariale.

Pas de comparatif avec 2017 : la répartition des salariés en familles n'était pas encore opérationnelle.

Comment bénéficier d'une mesure individuelle ? (voir ici ⇒ le 41^{ème} focus CGT « Modification des règles des salaires »).

Bilan du télétravail :

Dans le secteur Gestion d'Entreprise et IMG + Production, Fabrication et Technologies, presque 8% des salariés bénéficient du télétravail, dont : 34 collaborateurs sur le secteur IMG.

Secteur Gestion d'Entreprise : 50% de la population en télétravail se trouve parmi les comptables, assistanats, juridique et études projets et achats.

Un avenant d'une durée d'un an doit être signé, il n'est pas renouvelable automatiquement.

Les jours le plus souvent choisis pour le télétravail sont les mercredis et jeudis. 19 hommes et 17 femmes « télétravaillent » le mercredi.

Les managers constatent une meilleure concentration des collaborateurs dans le cadre du télétravail.

114 des collaborateurs ont choisi ce mode pour deux raisons : diminuer le temps de transport et être dans le calme.

« Transformation » du secteur comptable et dématérialisation des pièces comptables

Le projet portant sur la comptabilité sera présenté au CSE en mars 2019. Il sera tenu compte de l'évolution des métiers comptables : le tout numérique est pensé

pour se redéployer sur des activités d'analyses, qui vont plus dans le sens du travail, et moins dans la saisie des factures.

Incessants mouvements des salariés dans les bâtiments questionnent

95 % des personnels du siège sont impactés par ces mouvements.

Les RP sont vigilants sur les conditions dans lesquelles s'opèrent ces déplacements : en aucun cas ils ne

doivent être source de dégradation de conditions de travail. Si tel était le cas, il est essentiel de ne pas s'isoler et de

contacter les représentants du personnel.


Nouveaux segments d'achat : non diffusés à tous.

Les responsables vous être rencontré afin de leur signaler que la diffusion de la modification de la nomenclature segments d'achats a omis certains salariés, ce qui est déstabilisant :

A la question d'un salarié : « *Comment peut-on oublier de transmettre une information aussi importante dans l'exercice de mon travail ?* »

Il a été répondu « *Débrouillez-vous !* »

Le représentant de proximité CGT de ce secteur souhaite que tous ceux qui ont été « oubliés » se signalent afin que ne se reproduise plus de telles omissions et de telles réponses qui sont inadmissibles.

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici  (lien vers Monespace)

SECTEUR PROGRAMMES, COMMUNICATION, MARKETING ET ETUDES

Bilan des mesures individuelles (Comité de salaire 2018)

Bilan PTA

184 mesures soit 31,1% des effectifs

Taux moyen : 3,2%

Taux minimum : 2%

Taux maximum : 10%

Bilan journalistes

23 mesures soit 42% des bénéficiaires

Taux moyen : 2,35%

Taux minimum : 0,42%

Taux maximum : 5%.

A la question portant sur les différences de revalorisations entre les PTA et les

journalistes, il a été répondu que c'était l'avenant 11 de l'accord collectif (à télécharger ici), qui déterminait les règles de revalorisation. Cet avenant a été modifié.

Pour cette année, les PTA sont restés sous l'ancien système, qui prévoit une mesure automatique à tous les quatre ans sur le salaire de base.

Les journalistes eux, se sont vu appliqué, le nouveau système qui prévoit une revalorisation tous les trois ans, calculée sur le premier niveau de salaire.

Déménagement et travail en « Open-Space »

A la question portant sur les impacts du déménagement et du passage du travail en bureau individuel au travail en Open-Space, il a été indiqué que Hortense Noiret avait rencontré les collaborateurs avant le déménagement

pour préparer avec eux la nouvelle organisation de leur espace de travail.

Son rôle doit se poursuivre pour répondre aux difficultés d'adaptation impliquées par ces changements.

Parmi les solutions évoquées, la possibilité de développer le télétravail.

En ce qui concerne les équipes amenées à travailler sur EOS et dans l'immeuble du Ponant, la direction a dit qu'elle avait fait le choix de rapprocher les équipes.

Elle a effectué un rappel auprès du prestataire qui s'occupe de la navette pour que celle-ci puisse proposer des déplacements tous les quarts d'heure, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Elle prévoit aussi de développer des bureaux dédiés pour les réunions de passage, afin d'éviter les allers-retours entre le siège et les immeubles EOS et du Ponant. Il n'en demeure pas moins, que la situation restera pour l'état, le temps des travaux, c'est-à-dire pour 1 à 2 ans.

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici 

(lien vers Monespace)

SECTEUR PRODUCTION, FABRICATION ET TECHNOLOGIES

Télétravail

Sur 1 992 salariés dans le secteur Production, Fabrication, Technologies, 192 sont en télétravail.

Cela représente 59 % de femmes et 41% d'hommes.

L'essentiel des demandes dans ce secteur concerne les planificateurs, les cadres de production, les chefs de projet et le personnel de la maintenance.

La direction voulant se laisser une période d'observation, seulement 12 salariés au siège travaillent deux jours par semaine à leur domicile, le reste du personnel étant limité à un jour par semaine. Les demandes pour deux jours en télétravail devraient maintenant être acceptées.

Les demandes portent majoritairement sur le mercredi et le jeudi.

Bilan des mesures individuelles (Comité de salaire 2018)

287 mesures soit 33,9% des effectifs
Taux moyen d'une mesure : 2,73%
Taux mini de revalorisation : 1,12%
Taux maxi de revalorisation : 10%

Ces mesures respectent les termes de l'avenant N° 11 de l'accord collectif (à télécharger ici)

Les élus ont fait une nouvelle fois remarquer que les documents qui leur sont fournis par la direction, ne leur permettent pas d'identifier les disparités salariales ni même les évolutions de carrière atypiques comme c'était le cas auparavant.

Commission de suivi du déménagement de France 3 Paris Ile-de-France au Siège de France Télévisions.

Éric Laumonier est désigné comme membre de la commission de suivi, d'analyse et d'ajustement du projet

d'intégration et d'accueil de France 3 Paris Ile-de-France au sein du Siège de France Télévisions.

Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)

Il est mentionné dans le document fourni aux négociateurs de l'accord pourtant sur le plan de Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) (à télécharger ici), l'hypothèse de 415 postes supprimés pour la famille professionnelle « Production, Fabrication, Technologie » au siège d'ici 2022.

La direction n'a pu donner des réponses sur ces hypothétiques chiffres

qui seraient basé sur la pyramide des âges et du volontariat au départ.

Elle renvoie les élus à la réunion du CSE central du 19 février pour en connaître plus sur la nature des chiffres annoncés.

Les questions restent donc en suspens. Combien d'embauches prévues en fonction des départs ? Combien de CDD historiques seront recrutés ?

Matériel de tournage des équipes légères siège


Depuis Janvier, les équipes légères siège sont confrontées à des problèmes récurrents sur les tournages : manque d'informations sur les tournages nécessitant une préparation, manque de caméra pour le tournage ainsi qu'un manque de cartes d'enregistrement.

La direction reconnaît les dysfonctionnements dus à cette période de transition.

D'ici 2 mois, le matériel sera géré par AISO, il y aura donc un laps de temps où le suivi du matériel ne sera pas

optimal. Cela devrait s'améliorer par la suite en analysant les remontées du terrain.

La direction indique qu'elle ne touchera pas au collectif de travail des équipes légères qui est maintenant fondu dans la masse des différents services des MIF. En revanche, elle privilégiera ceux qui voudront évoluer au sein des MIF

*Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici 
(lien vers Monespace)*

SECTEUR INFORMATION ET SPORTS

Bilan des mesures individuelles (Comité de salaire 2018)

Reporté au mois prochain.

Commission de suivi du déménagement de France 3 Paris Ile-de-France au Siège de France Télévisions.

Olivier Lecointe est désigné comme membre de la commission de suivi, d'analyse et d'ajustement du projet

d'intégration et d'accueil de France 3 Paris Ile-de-France au sein du Siège de France Télévisions.

Assurance des journalistes sur le « terrain »

Une question orale concernant l'assurance des journalistes agressés lors des manifestations dites des « gilets jaunes » est posée.

Au cours des débats qui suivent, les RP sont informés qu'un groupe de travail est en cours en ce qui concerne les conditions de travail des journalistes sur le terrain. Mais pour l'étranger pas pour

le sol français.

Saisie des synthés

Les 2 premières questions sur les « synthés » des éditions sont éludées pour cause de saisine en cours.

Remplacement en cas d'absence

Sur la question des remplacements des salariés lors de leurs absences, la Direction est catégorique : chaque absence est analysée au cas par cas par le N+1.

Les absences longues durées sont systématiquement remplacées.

Entretiens individuels 2018 aux Sports

La direction informe qu'il y a bien eu des entretiens (18) aux sports en 2018. Elle reconnaît que ce n'est pas suffisant, et

Mal dans mon « open-space » suite

En fin de séance, Marie-Aude Cellier tenait à revenir sur des questions du mois dernier sur Franceinfo Afrique. Des portes vont bien être installées contrairement à ce que la Direction

Journaliste « animateur de réseau »

Marie-Aude Cellier voulait aussi revenir sur le poste « d'animateur de réseau » (« animateur de communauté web » avions-nous indiqué dans le CR de janvier).

L'organisation n'est pas bonne. La Direction est donc en train de voir pour changer le nom du poste et

Marie-Aude Cellier insiste sur la contrainte des ETP et s'inquiète des 2 services évoqués : le service politique et le service économie.

Elle va attirer l'attention des encadrants sur les absences de ces 2 services.

elle s'engage à ce qu'ils soient tous effectués cette année, à partir du mois de mars.

avait affirmé le mois dernier (voir notre CR de janvier). Mais sans que cela remette en question « l'open-space » dans lequel ces salariés travaillent.

l'organisation. Pour le moment on se dirige vers un pool multi journalistes. Les recrutements sont en cours.

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici 

(lien vers Monespace)

Prochaines réunions prévues :

- 12 mars matin : Information et Sports
- 12 mars après-midi : Gestion d'entreprise, immobilier et moyens généraux
- 13 mars matin : s Programmes, communication, marketing, études
- 14 mars après-midi : Production, fabrication, technologie

CGT France télévisions Siège

Bureau V 2836

7 Esplanade Henri de France

75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr